INSTITUT DE FORMATION A L'ANIMATION

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

(Exercice clos le 31 décembre 2006)

CONTINENTALE D'AUDIT

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

22 PLACE DU GÉNÉRAL CATROUX - 75017 PARIS
TÉL 01 55 65 15 55 - FAX 01 55 65 15 99
E-mail : caudit@dsa.fr

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

(Exercice clos le 31 décembre 2006)

Aux membres de l'association

INSTITUT DE FORMATION A L'ANIMATION
Paris,

Mesdames et Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Institut de Formation à l'Animation tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

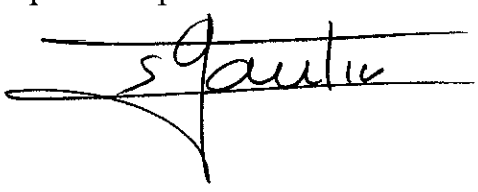
3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 11 mai 2007

CONTINENTALE D'AUDIT
représentée par



Serge GAUTIER
Président Directeur Général

CONTINENTALE D'AUDIT

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

22 PLACE DU GÉNÉRAL CATROUX - 75017 PARIS
TÉL 01 55 65 15 55 - FAX 01 55 65 15 99
E-mail : caudit@dsa.fr

Monsieur le Président
INSTITUT DE FORMATION A L'ANIMATION
168 bis, rue Cardinet

75017 PARIS

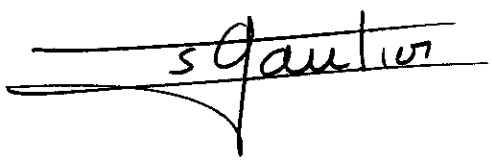
Paris, le 11 mai 2007

Monsieur le Président,

Nous vous prions de trouver ci-joint notre rapport général de commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 concernant votre association.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

CONTINENTALE D'AUDIT
représentée par



Serge GAUTIER
Président Directeur Général